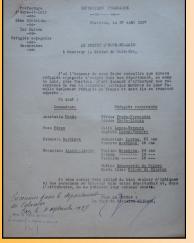
LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS EN EURE ET LOIR

La séparation des familles

Dès leur arrivée, beaucoup de familles sont séparées. Des femmes et des enfants ont été envoyés dans des départements d'accueil éloignés de la frontière espagnole alors que les maris sont relégués dans des camps à proximité de cette frontière. Des mères ont également perdus leurs enfants dans la migration.

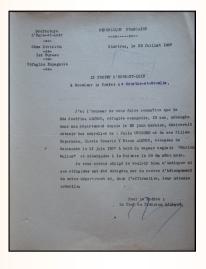
Le regroupement familial est dès lors au cœur des préoccupations de ces réfugiés (mais aussi de l'administration) qui s'évertuent désespérément à retrouver un conjoint ou un enfant.

1937 : Documents conservés aux archives d'Eure et Loir témoignant du souci des familles de réfugiés de retrouver des membres de leurs familles également réfugiés en France

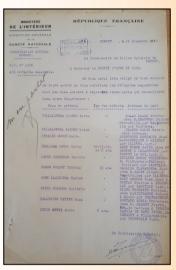


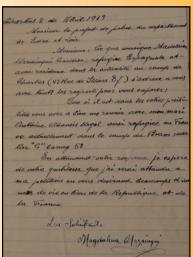


Source : Archives d'Eure et Loir

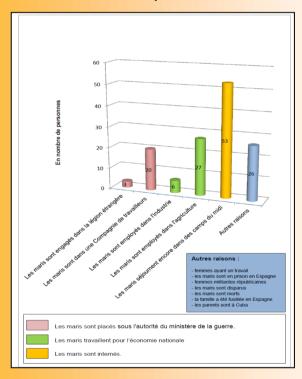


1939 : Le rapprochement familiale au cœur des préoccupations des familles de réfugiés





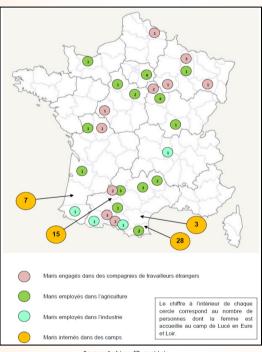
Situation des femmes espagnoles accueillies au camp de Lucé en 1940



Les compagnies de travailleurs étrangers sont placées sous l'autorité du ministère de la guerre, car il s'agit de formations de l'armée française affectées pour effectuer des travaux d'intérêt général ou stratégiques dans les zones frontalières ou dans des camps militaires.

Répartition en France des maris des femmes réfugiées espagnoles accueillies au camp de Lucé en 1940

Situation de ces maris (hors ceux engagés dans l'armée française)

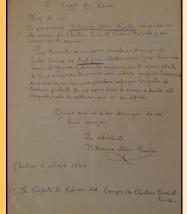


1940 : Titre de transport émis par le ministère de l'intérieur en faveur d'une réfugiée espagnole résidant dans le Finistère afin qu'elle rejoigne son mari en Eure et Loir



Source : Archives d'Eure et Loir

1939 : Lettre de Victoriana Nunos Fuentes, réfugiée au camp de Lucé, demandant le rapprochement avec son mari interné au camp de Septfonds (Tarn et Garonne)



<mark>Très cher Mon</mark>sieur, soussignée Victoriana Nunos Fuentes réfugiée dans le camp de Chartres (Eure et Loir), avec tout le respect que je vous dois, je vous expose ma situation : Mon mari a été accueilli au camp de Judes , commune de Septfonds baraque n°31, groupe ferroviaire (Tarn et Garonne),je souhaiterai être réuni avec mon mari, après avoir vérifié les informations, m'accorderez vous cette demande des que possible? Comme nous n'avons pas les moyens économiques pour le trajet, auriez vous l'obligeance de nous obtenir le trajet gratuit pour mon mari jusqu'à la résidence où nous sommes assignés. Merci, je n'ai pas de doute sur votre bon cœur La sollicitante Victoriana Nunos Fuentes , Chartres le 5 avril 1939 A Monsieur le Préfet de la Police du camp de Lucé

Source : Archives d'Eure et Loir